

F3SCT extraordinaire du 23 juin 2026

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la protection des personnels vulnérables dans le cadre du protocole « fortes chaleurs »

La F3SCT constate que les épisodes de fortes chaleurs et de canicule présentent des risques importants pour la santé des agent-es, en particulier pour les personnels présentant des facteurs de vulnérabilité médicaux.

En conséquence, la F3SCT demande que les personnels vulnérables ou tout autre personnel dont l'état santé est dégradé puissent bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) lorsque les conditions de travail et les locaux ne permettent pas de garantir leur santé et leur sécurité durant les épisodes de forte chaleur. Nous alertons particulièrement sur les risques liés aux trajets en période de canicule.

La F3SCT demande également que l'administration de l'Éducation nationale procède elle-même à l'information et à l'alerte de ces personnels dès l'activation du protocole « fortes chaleurs ». Cette démarche ne doit pas reposer sur une demande individuelle des agent-es concerné-es, qui peuvent ne pas être informé-es de leurs droits ou hésiter à les solliciter.

La F3SCT rappelle que l'employeur public est tenu à une obligation de prévention et de protection de la santé des agent-es. À ce titre, il lui appartient d'identifier les situations de risque, d'informer les personnels concerné-es et de mettre en œuvre les mesures de protection adaptées sans attendre une démarche individuelle de leur part.

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la protection des personnels lors de « fortes chaleurs ».

Le confort thermique est un élément essentiel aux conditions de travail des personnels. Or les périodes connaissant des températures élevées en période de canicule, sont de plus en plus fréquentes. De plus en plus de fiches SST font état de difficultés diverses pendant les périodes de chaleur.

Les fortes chaleurs sont incompatibles avec un travail sédentaire ou avec une faible activité physique en extérieur.

Conformément aux informations présentes sur le site de l'INRS (<https://www.inrs.fr/demarche/sobriete-energetique/confort-thermique-bureau.html>), la F3SCT demande que les activités professionnelles soient suspendues dès lors que la température à l'intérieur du local dépasse 30°C.

Proposition de la FSU. Avis de la F3SCT relatif à la rotation des personnels lors de « fortes chaleurs ».

Dans les écoles ou établissements, qui resteraient ouverts, nous demandons à ce que l'organisation des services soit adaptée au nombre d'élèves présents, de sorte à favoriser la rotation des personnels sur la semaine, afin de limiter leur exposition aux fortes chaleurs dans des locaux non adaptés.